

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 21 juin 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11, 12, 13 et 14 juin 2019

2019 DJS 134 Terrain d'Éducation Physique Castagnary (15^e) - Avenant à la convention d'occupation du domaine public avec l'UCPA SPORT LOISIRS.

M. Jean-François MARTINS, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L.2122-1, R.2122-1 et R.2122-6 ;

Vu l'ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques, et notamment son article 3 ;

Vu le code de l'urbanisme, et notamment ses articles R.421-1, R.421-5 alinéa c et L.433-1 ;

Vu la délibération 2016 DJS 228 en date des 4, 5, 6 et 7 juillet 2016 relative à la conclusion d'une convention d'occupation du domaine public sur le Terrain d'Éducation Physique Castagnary (15^e) dans le cadre de l'appel à projets "Paris, Terrain de Jeux" ;

Vu la convention d'occupation du domaine public du Terrain d'Éducation Physique Castagnary (15^e) en date du 18 juillet 2016 ;

Vu la demande de prolongation de la durée de la convention d'occupation du domaine public formulée par l'association UCPA SPORT LOISIRS en date du 4 mai 2018 ;

Vu le projet de délibération en date du 28 mai 2019 par lequel Mme la Maire de Paris soumet à l'approbation du Conseil de Paris la signature de l'avenant n°1 à la convention d'occupation du domaine public ;

Vu l'avis du conseil du 15^e arrondissement, en date du 27 mai 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-François MARTINS au nom de la 7^e Commission,

Délibère :

Mme la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'association UCPA SPORT LOISIRS, dont le siège social est situé 17 rue Rémy Dumoncel (14^e), l'avenant n° 1 à la convention du 18 juillet 2016 dont le texte est joint à la présente délibération.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO